

## EVALUATION DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE D'UNE U.E – CMAH MONS

Chargé(s) de cours : Caroline COQUIART	Année scolaire : ...../.....	
Unité d'enseignement : EXPRESSIONS MANUELLES – NIVEAU 1 (GRAVURE)	Code : 610041U11E1	
Nom, prénom étudiant : .....	N° adm : 67	UE déterminante : OUI/NON

### Seuil de réussite

*En respectant un sujet déterminé, les consignes données et les règles de sécurité, ,*

AA1	A/NA
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ de mener à bien la reproduction d'un modèle étudié                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ soin apporté au travail</li> <li>➤ pertinence et justification des choix opérés</li> <li>➤ degré atteint dans le respect des consignes</li> </ul> </li> </ul>	
Pourcentage (50%) uniquement si tous les AA sont atteints	50% (a)

Critères incontournables \*

Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%,

### Degré de maîtrise

degré du soin apporté au travail	<b>/20</b>
degré de la pertinence et de la justification des choix opérés	<b>/10</b>
degré de respect des consignes	<b>/10</b>
degré de l'excellence et de la régularité apportées à la réalisation du travail	<b>/10</b>
Pourcentage total	<b>/50 (b)</b>

**POURCENTAGE FINAL DE L'UE (a)+(b) : .....**/100

Motivation(s) d'ajournement / refus :

.....

.....

Le conseil des études évalue l'atteinte du seuil de réussite de chaque AA sachant que l'évaluation de plusieurs AA peut se faire lors d'une épreuve qui a un caractère global  
Pour chaque AA, on peut identifier le (ou les) critère(s) de réussite permettant d'objectiver l'évaluation,  
Il est conseillé de choisir un nombre limité de critère essentiels,

Pour chaque évaluation intervenant dans l'évaluation certificative, il est nécessaire d'identifier le ou les AA visés,  
Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%,  
Le degré de maîtrise ne sera pris en compte que si l'étudiant a atteint le seuil de réussite,  
Les critères du degré de maîtrise seront pris en compte pour déterminer le pourcentage entre 50 et 100 (v. RGE, art. 14, §4, 2ème al.)

CMAH

26/09/2019